

Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation « externes sur titre »

2^e promotion

Observatoire de la formation



SEPTEMBRE 2022

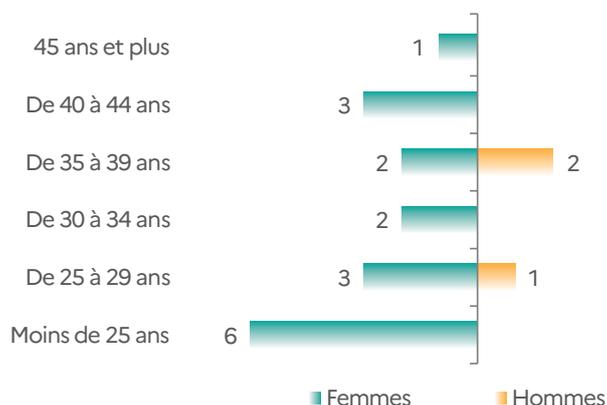
À RETENIR

- > 20 élèves entrés en formation le 29 août 2022 pour une durée d'un an
- > 20 élèves interrogés, soit un taux de retour de 100%
- > 17 femmes et 3 hommes
- > 31,7 ans en moyenne
- > 19 élèves ont au moins un bac+3
- > Les deux principales motivations à devenir CPIP sont de participer à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt pour les métiers de relations humaines.
- > Faire carrière dans le métier de CPIP est la principale perspective des élèves en début de formation.

Les agents ayant rejoint la formation de CPIP externe sur titre (EST) sont des élèves issus du concours externe et titulaires d'un diplôme homologué au moins de niveau bac+3 dans les domaines social ou éducatif, ou d'une qualification reconnue équivalente à ce diplôme. Ce dispositif leur permet ainsi de suivre la formation de CPIP en 1 an au lieu de 2, certains aspects de la formation leur étant déjà connus.

Le profil sociodémographique

Graphique 1 : Répartition par genre et catégorie d'âge – Effectifs

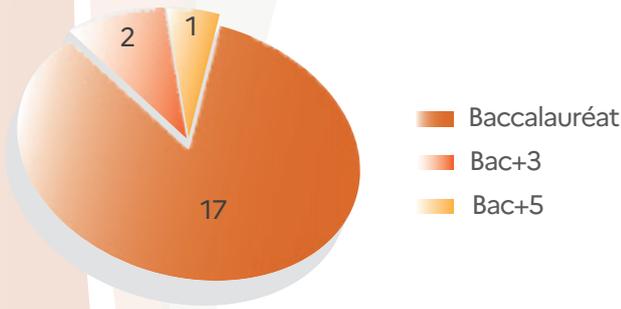


Les élèves sont âgés de 32 ans en moyenne, tout comme leurs collègues en formation classique. Ils ont par ailleurs 3 ans de moins que les élèves de la précédente promotion. La promotion compte majoritairement des femmes : nous en dénombrons 17, contre 3 hommes. Une femme sur trois a moins

de 25 ans, tandis que les hommes sont tous âgés de plus de 25 ans, dont deux ayant entre 35 et 39 ans.

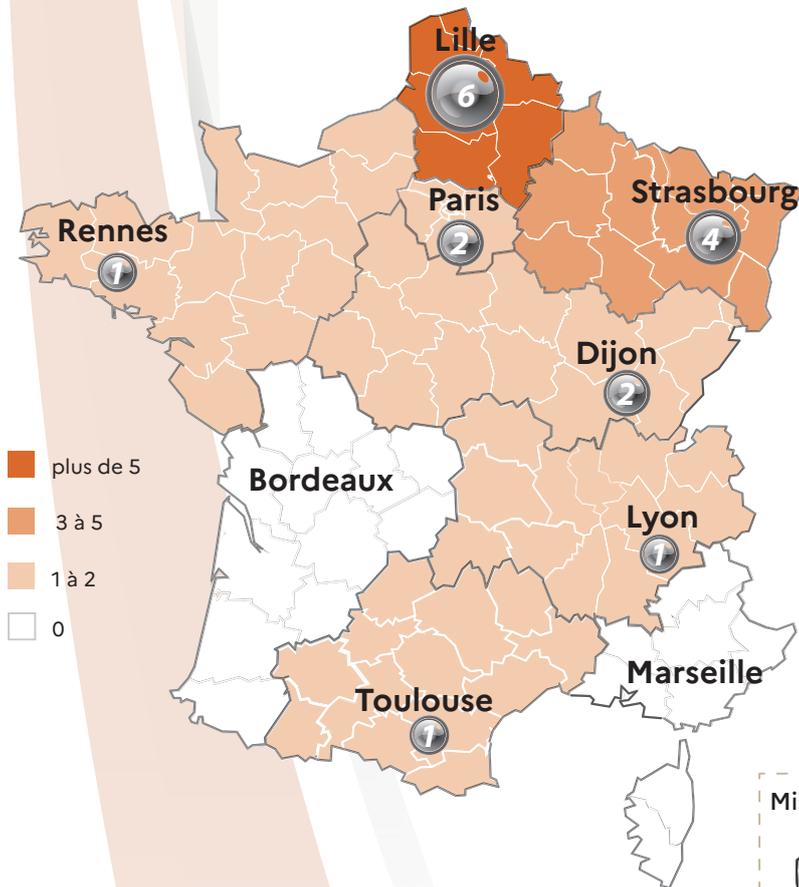
Les célibataires et les personnes en couple sont présents à la même hauteur dans cette promotion : 11 personnes sont célibataires (dont 2 divorcées), 3 sont mariées, 2 pacsées et 4 en union libre.

Graphique 2 : Répartition selon le diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs



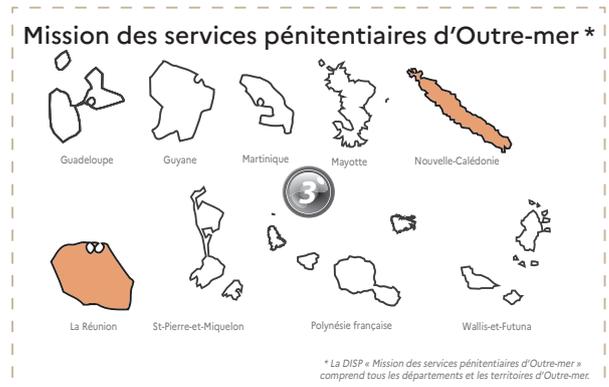
Les agents en formation de CPIP EST sont majoritairement titulaires d'un bac+3 (17), et 2 sont titulaires d'un bac+5. Un seul répondant n'a validé que le baccalauréat. La plupart d'entre eux (16) mentionnent avoir validé leur diplôme dans le domaine de l'enseignement / l'éducation / le travail social. Un seul mentionne le domaine du droit.

Graphique 3 : Répartition par DISP de concours – Effectifs



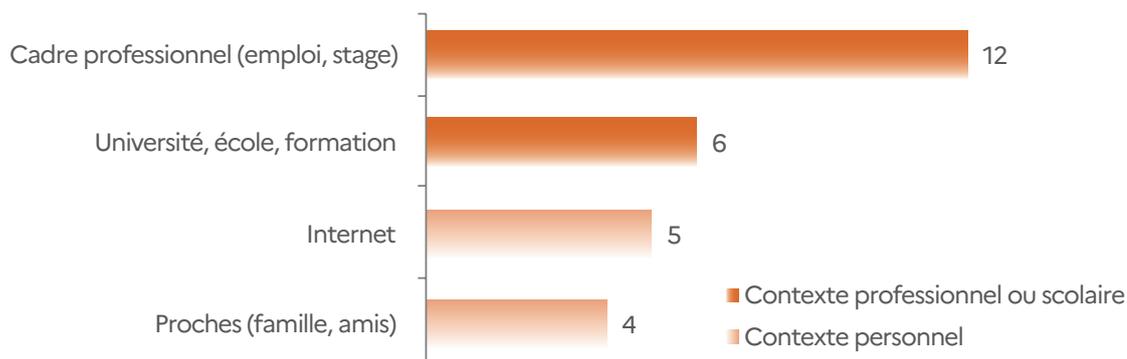
La majorité des agents proviennent des DISP du nord : celle de Rennes arrive en tête, avec 8 mentions, suivie de celles de Paris (6) et Strasbourg (6). Lille est mentionnée par 4 élèves, et Dijon par 2.

Les DISP du sud sont ainsi bien moins représentées, avec 5 agents ayant passé le concours dans la DISP de Toulouse, et celles de Bordeaux, Lyon et Marseille sont citées par une personne chacune. Deux personnes sont issues de la DISP de la Mission Outre-mer.



Concours, motivations & perspectives professionnelles

Graphique 4 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)

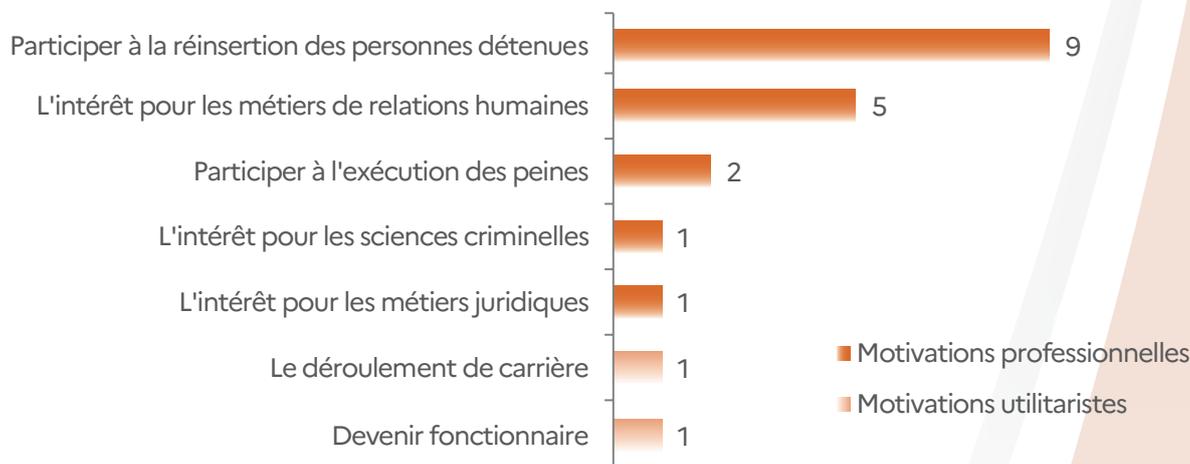


Le cadre professionnel est le premier vecteur de connaissance du concours de CPIP EST : 12 élèves l'ont mentionné. L'université arrive en seconde position, avec 6 citations, suivie d'internet (5) et des proches (4).

Ces résultats diffèrent de ceux relevés au sein de la précédente promotion, qui mentionnait internet et le cadre professionnel à la même hauteur, et l'université dans de faibles effectifs.

Aussi, le concours de CPIP constitue le premier choix de 19 élèves, et se situe parmi les trois premiers choix d'un répondant. Trois agents ont par ailleurs mentionné avoir tenté d'autres concours : ceux de DPIP, des douanes, et dans l'éducation nationale.

Graphique 5 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Effectifs

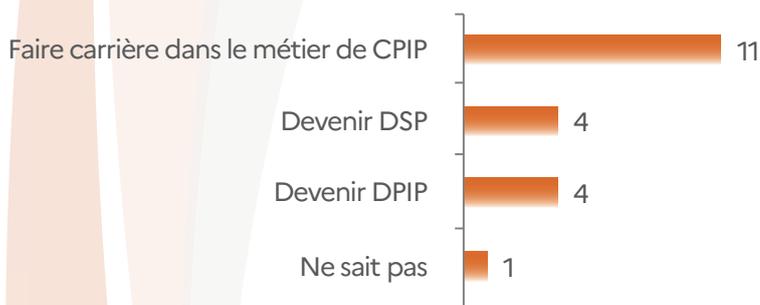


Comme pour leurs collègues suivant la formation « classique », les deux premières motivations des élèves EST à entrer dans l'administration pénitentiaire sont la « participation à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », avec respectivement 9 et 5 élèves les ayant mentionnées.

L'intérêt à participer à l'exécution des peines, pour les métiers juridiques et pour les sciences criminelles est moins

citée (1 à 2 élèves concernés), mais contribue à rendre les motivations professionnelles prédominantes avec 18 élèves sur 20 les ayant mentionnées. Les motivations utilitaristes sont largement moins plébiscitées, avec seulement 2 concernés : l'un cite le déroulement de carrière, et l'autre le fait de devenir fonctionnaire.

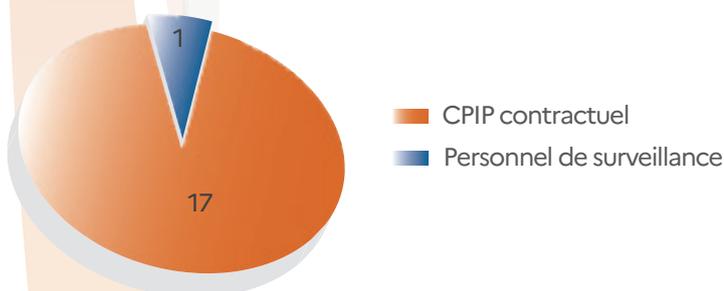
Graphique 6 : Perspectives professionnelles en début de formation – Effectifs



La première perspective des répondants en début de formation est de faire carrière dans leur futur métier : 11 élèves citent cet item, soit un peu plus d'une personne sur deux. Quatre élèves ambitionnent de devenir DSP par la suite, quatre autres DPIP, et un répondant ne sait pas encore quel tournant donner à sa carrière.

Expériences professionnelles

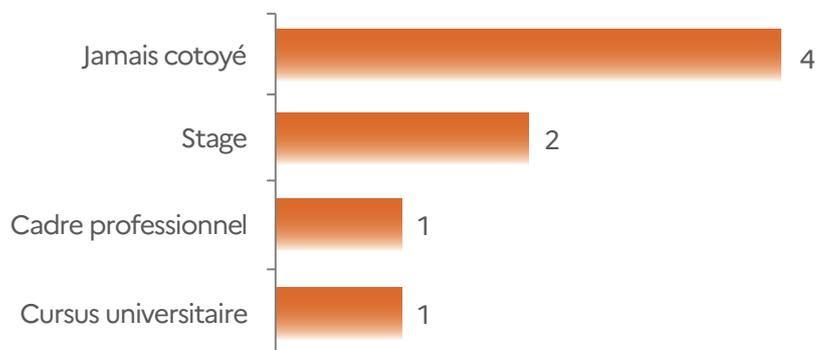
Graphique 7 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Citations



Les agents en formation ont, pour plus de la moitié d'entre eux, déjà exercé au sein de l'administration pénitentiaire (12 mentions). Il s'agit principalement d'anciens CPIP contractuels (11 répondants). Un élève a précisé avoir été personnel de surveillance.

Graphique 8 : Connaissance de l'administration pénitentiaire – Citations

Huit agents n'ont jamais travaillé au sein de l'administration pénitentiaire. Si la moitié ne l'ont même jamais côtoyée, leurs collègues ont mentionné l'avoir fréquentée dans le cadre d'un stage (2), dans le cadre professionnel (1) ou encore dans le cadre universitaire (1).



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

SEPTEMBRE 2022